

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2008**

Excusée : Mme COVINHES Brigitte

Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

**Point sur les travaux** : Monsieur Alain RASCOL présente un point sur les travaux d'enfouissement qui vont se dérouler sur le chemin des Cardaillous à compter de la mi-octobre. Monsieur Pascal SOLIER rend compte des travaux de l'école et fait part de la satisfaction des maîtres, des élèves et des parents.

**Dossier rivière** : Monsieur le Maire remet à chaque conseiller des comptes-rendus concernant les réunions organisées par Monsieur le Sous-Préfet de Millau dans l'affaire qui oppose la famille Barbe à la famille Fournier. Cette affaire fait suite à un premier jugement du 25 avril 2007 confirmé par la Cour d'Appel le 23 janvier 2008 qui condamne les époux Barbe et la EARL de Puech Aussel. Monsieur le Sous-Préfet s'étonne de l'absence de l'assureur des époux Barbe invité à se joindre au tour de table. Il propose de conduire avec le syndicat d'aménagement hydraulique une étude des travaux à réaliser et dont le montant est estimé à 15 000 euros. La prise en charge financière serait de 12 000 euros.

Le maire de Montlaur propose pour manifester sa solidarité à la famille Barbe que l'autofinancement restant soit partagé par la commune, la famille Barbe et le comité de soutien. Le conseil municipal, à l'unanimité donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre en charge à titre exceptionnel 1/3 de la partie d'autofinancement concernant l'étude, prend acte concernant les travaux qui seront réalisés à l'issue de cette étude du prévisionnel proposé par Monsieur le Sous-Préfet au cours de la réunion du 26 février 2008 à savoir 80 % de subvention, pour 20 % d'autofinancement à la charge des époux Barbe.

**Presbytère de Verrières** : Monsieur Vivien GUIRAUD présente les options d'aménagement de la grange attenante au presbytère préparées par Eric BERTRAND, architecte. Les choix seront débattus au sein de l'association du Récantou afin de pouvoir évaluer un programme de travaux qui sera réparti sur plusieurs exercices budgétaires.

**Foyer des Jeunes** : Les jeunes du foyer ont été invités à venir présenter aux conseillers le contenu du projet de rénovation et de gestion du foyer des jeunes. Il semblerait que de réelles motivations s'expriment pour revenir à un fonctionnement plus responsable. La mairie donne son accord pour prendre à sa charge les travaux de toiture, de menuiseries extérieures, d'électricité et d'isolation. Monsieur RASCOL et Mme DECUP-CAUMES sont chargés de faire procéder aux évaluations de ces travaux. Une nouvelle rencontre déterminera la répartition des coûts et du travail entre les parties.

**Eglise de Briols** : Monsieur le Maire donne lecture du tableau des dépenses effectuées pour la sauvegarde de l'église de Briols. Ce montant s'élève à 221 000 euros financés de la manière suivante : 36 000 euros par l'Etat, 45 000 euros par le Département, 5 800 euros par la Région, 57 000 euros par l'Association des amis de l'église de Briols. Il restera à la commune à financer 62 000 euros. Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 octobre 2005 il a demandé à la Préfecture la désaffectation de l'église pour permettre à la population de pratiquer d'autres activités que le culte. La commune reste en attente de cette désaffectation.

**Espaces Naturels Sensibles** : Par courrier du 20 mai 2008 le Président du Conseil Général a indiqué que la candidature de Montlaur avait été retenue dans le cadre du projet de préservation et de mise en valeur des Rougiers. Les agriculteurs, les pêcheurs, es chasseurs et les enfants de l'école seront associés à ce programme qui sera animé par les services du Conseil Général. Des groupes de travail seront constitués, les personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie.

**Sylvanès** : Monsieur WOLKOWITSKY directeur général de l'Abbaye de Sylvanès propose à la mairie de Montlaur de s'associer à un projet artistique et culturel qui se déroulera à la Salle des Fêtes de Montlaur du 20 avril au 04 mai 2009. Ce projet intitulé « l'Envers du décor » de dimension intercommunale est destiné à un public scolaire et familial. Le conseil municipal donne son accord pour la mise en œuvre de cette opération.

**ADSL** : Monsieur Laurent BERNAT fait part des difficultés concernant la desserte de l'ADSL dans certaines parties de la commune. La mairie renouvellera auprès du Conseil Général la demande de calendrier concernant les zones pour l'instant à desservir.

**Associations** : Monsieur David CRANSAC présente le rapport concernant les associations de la commune. Un dossier complet est remis à chaque conseiller municipal.

**Epanrages** : Lors de la réunion du conseil municipal de juin, le conseil municipal avait été amené à prendre des mesures concernant les nuisances occasionnées par les épandages de fumier pendant les mois de juillet et août. A l'unanimité de ses membres le conseil constate que ces règles ont été respectées permettant ainsi une meilleure cohabitation des populations. Le maire adressera une lettre de remerciements à chaque agriculteur.

**Subvention** : 300 euros de subvention seront alloués au club du 3<sup>ème</sup> âge et seront versés selon la procédure indiquée au président : fourniture de la liste des adhérents et des bilans financiers.

FIN DE SEANCE.